

Métier de juge administratif : le juge des conflits avec les administrations

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 8:58:01

Vous vous êtes blessé sur la voie publique en heurtant une tranchée mal remblayée ? Vous n'êtes pas d'accord sur le calcul de votre impôt sur le revenu ? L'élection du Maire de votre commune semble s'être déroulée de manière irrégulière ? Quel que soit le conflit ou le désaccord qui oppose le particulier aux administrations, c'est toujours au juge administratif, qu'on appelle aussi le « conseiller de tribunal administratif », qu'il revient la responsabilité de trancher le litige...

Le juge administratif dispose pour cela de trois pouvoirs : annuler ou modifier la décision administrative contestée par le particulier, ou condamner l'administration à verser une indemnité à ce dernier en réparation du préjudice (moral, matériel...) subi. Le juge administratif, contrairement aux magistrats, doit faire des recherches très poussées dans la jurisprudence existante... Par ailleurs, son travail s'effectue principalement sur des dossiers. En effet, toute la procédure est écrite, y compris la plaidoirie des avocats et les observations des parties, si bien que le juge arrive à l'audience en ayant déjà rédigé un projet de jugement. Cette spécialité exige donc des recherches de jurisprudence très approfondies et un constant exercice intellectuel de déduction... Qu'en est-il de la formation du juge administratif ? Plus de la moitié des postes de juges administratifs est en principe attribuée par concours aux fonctionnaires. La plupart de ces fonctionnaires sont issus de la prestigieuse Ecole Nationale de l'administration, l'ENA, qui regroupe pour la majorité des étudiants issus de Science PO Paris ou de droit, qui ont passé avec succès le concours d'entrée, très sélectif... Les autres postes de juges administratifs sont ouverts par concours complémentaires aux titulaires d'une licence en droit, soit trois années de droit. Il va sans dire que si l'accès est possible après une licence, en réalité peu d'étudiants titulaires d'une licence parviennent à réussir le concours ! Les admis suivent ensuite une formation de six mois au Conseil d'Etat avant d'être affectés dans une juridiction. Le juge administratif est relativement mieux payé que ses pairs d'autres juridictions, parce qu'il franchit plus rapidement les échelons administratifs. Ainsi, après vingt ans de carrière, un juge administratif peut gagner environ quatre mille neuf cent euros net par mois, ce qui est considérable... D'autant plus qu'il est parfaitement libre de son temps et peut travailler chez lui s'il le souhaite... Il pourra ainsi cumuler cette fonction avec celle d'enseignant par exemple. Avis aux étudiants motivés !